



## Création d'un forum sur une marque disparu ??

Par **rg45**, le **11/04/2012** à **20:04**

Bonjour,  
je souhaite créer un forum sur une marque Française, de moto ancienne, la société a disparu dans les années 50

je me posait les questions suivantes :

- Faut - il demander l'autorisation aux héritiers ( les ayants droits) ??
- si oui des ayants droits, comment l'autorisation devra t'elle être formulé de leurs parts ?

ils sont 2 héritiers, Faut - il l'autorisation des DEUX ? ou un suffit

Et dernières question,

dans cette autorisation, si oui , elle est accordé par les ayants droits, ca comprend aussi les droits d'auteurs sur la marque, pour la publication de photos , docs , ou Pub sur la marque par l'administrateur du forum ?

ou c'est une autre autorisation des ayants droits ??

d'avance, merci pour toutes vos réponses précieuses !

je vous souhaite une bonne continuation

merci

rg45

Cdt

Par **Johan**, le **16/04/2012** à **17:37**

Bonjour,

Je ne pense pas que la création de ce forum demande quelconque autorisation, puisqu'il s'agit d'une marque ancienne et donc plus "officielle" aujourd'hui.

Il y a énormément de forums/sites sur la toile qui parlent ou font la promotion de marques anciennes ou même tout à fait récentes et je ne crois pas qu'une demande doit se faire en ce sens.

Pour votre forum, je vous conseil [www.forumactif.com](http://www.forumactif.com), le service le plus compétent que je connaisse.

Bonne continuation  
Cordialement,

Par **NOSZI**, le **16/04/2012** à **17:45**

Bonjour,

Il pourrait être utile de vérifier que la marque n'est effectivement plus protégée en consultant les bases de données de l'INPI. Peut-être que la société a disparu mais que la marque a été cédée à qqn d'autres.

Sinon, à mon sens, s'il s'agit uniquement d'un forum de discussion sans vocation commerciale et à partir du moment où vous ne faites pas de déclarations dénigrantes ou avilissantes pour la marque en question, il n'y a pas d'autorisation particulière à obtenir.

Cordialement

Par **rg45**, le **16/04/2012** à **19:21**

bonjour a tous  
merci beaucoup pour vos infos et renseignements !

bonne soirée

rg

Cdt